Accusé certifié exécutoire

eption par le préfet : 20/04/2018

ating: 24/04/2018

du Luber Pour l'"autorité comprende S'invente ici par délégation

Membre des réseau Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesos Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération 2018 BS 82 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: ETUDE SUR L'IMPACT DES RESEAUX AERIENS SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON - DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 5 avril à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 30 mars, se sont réunis au foyer rural de Vachères sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Gisèle MAGNE.

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Valérie DELONNETTE à Dominique SANTONI Nadine SARTO-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés :

Jacqueline COMBE Paule DAPRES Mireille BOR Nathalie CZIMER-SYLVESTRE Stéphane SAUVAGEON Pierre FISCHER Noëlle TRINQUIER Fabienne ELLUL

> Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél: 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖪 • www.parcduluberon.fr



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif B.2.4 « Accélérer la dissimulation des réseaux aériens » ;

Considérant l'intérêt de réalisation d'une étude paysagère concernant les impacts paysagers des réseaux aériens sur le territoire du Parc et les actions en faveur de leur réduction ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réalisation d'une étude sur les impacts paysagers des réseaux aériens sur le territoire du Parc du Luberon estimée à 18 750 €;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc ne soit pas augmenté :

DREAL	80 %	15 000
Participation Parc du Luberon (Ingénierie)	20 %	3 750
Total		18 750

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

BP 122 Ominiou & BTAN PEN

201 42 00 - FOX: CA.